



14ème législature

Question N° : 102193	De M. Nicolas Sansu (Gauche démocrate et républicaine - Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >audiovisuel et communication	Tête d'analyse >télévision numérique terrestre	Analyse > réception. dysfonctionnements.
Question publiée au JO le : 31/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Sansu interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les problèmes rencontrés par un certain nombre d'usagers pour la réception de la télévision (TNT) par la voie traditionnelle. Plusieurs administrés du département du Cher (Bourges, Saint-Florent, Vierzon) mais aussi de départements voisins (Loir-et-Cher, Loiret notamment) font état de difficultés de réception de certaines chaînes de télévision par temps couvert ou plafond bas. Lorsqu'ils s'en inquiètent auprès des responsables au plan national, on leur rétorque qu'il s'agit de questions liées à la capacité des émetteurs. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet et savoir s'il est envisagé de moderniser et rénover les émetteurs qui permettent aujourd'hui de diffuser la TNT et l'ensemble des chaînes de télévision accessibles par ce canal.